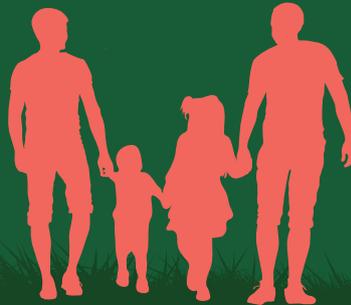


HAN
NOV
ER



SOUTIEN FINANCIER POUR LES FAMILLES

Aperçu des services et des personnes de contact



Region Hannover

Chers parents,

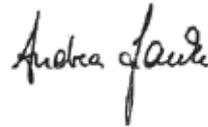
Les enfants sont une richesse : en termes d'expériences, d'affection et de surprises. En même temps, la naissance d'un enfant change la vie des parents de fond en comble, et leur pose, entre autres, des problèmes financiers.

Outre la famille « classique » avec mère, père et enfant, d'autres formes de cohabitation avec les enfants sont de plus en plus courantes, qu'il s'agisse de mères et de pères élevant seuls leurs enfants, de parents vivant ensemble sans certificat de mariage, ou encore de familles patchwork et arc-en-ciel... Parmi huit millions de familles ayant des enfants mineurs, environ 19 pour cent sont monoparentales. Pendant la période allant de 1996 à 2018, le nombre des familles monoparentales est passé de 1,3 million à 1,5 million. Parmi 13,1 millions d'enfants de moins de 18 ans, 18 pour cent vivent désormais dans des ménages monoparentaux. L'immense majorité de ces monoparents, à savoir 90 % d'entre eux, restent des femmes.

Les parents isolés ne constituent pas un groupe homogène : leurs conditions de vie et leurs problèmes sont souvent très différents, mais le risque de pauvreté des enfants de familles monoparentales est très élevé, ainsi que pour les enfants ayant trois frères et sœurs ou plus, ou encore les enfants issus de l'immigration. Le Bureau de coordination des parents isolés de la région d'Hanovre soutient et conseille les parents qui élèvent seuls leurs enfants. Le centre d'accueil créé en 2011 dans le cadre du programme fédéral « Réseaux d'aide efficace pour parents isolés » fait partie du centre de coordination « Early help - early opportunities » de la région d'Hanovre depuis 2013.

Dans cette brochure, le centre de coordination pour les parents isolés et leurs partenaires de coopération ont dressé un aperçu de l'aide financière destinée aux familles de la région d'Hanovre - des allocations familiales aux avances sur pension alimentaire, en passant par l'aide aux parents handicapés ou les prestations prévues par le BAFöG (loi fédérale sur la promotion de la formation). En outre, les parents peuvent trouver toutes les adresses et les points de contact importants dans les villes et les communautés de la région d'Hanovre, ainsi que des informations sur l'éligibilité et les procédures de demande.

Je suis heureuse de pouvoir vous fournir avec cette brochure un guide d'orientation dans le large éventail de services de soutien et de points de contact de notre région.



Mme Andrea Hanke
Chef du service de l'infrastructure sociale de la région d'Hanovre

A **Arbeitslosengeld (SGB III) - Allocation de chômage (SGB III)**

L'allocation de chômage (SGB III) est une prestation versée par l'assurance chômage. Elle est réglementée dans le troisième livre du Code social (SGB III), notamment dans les paragraphes §§ 136-162, 309-313 et 323-325. Dans le jargon administratif, l'allocation de chômage (SGB III) fait partie des prestations compensatoires en plus du chômage partiel, de l'indemnité d'insolvabilité et de l'allocation de chômage partiel et fait donc partie de la promotion de l'emploi. Cette aide est accordée en cas de chômage. Si le droit aux allocations de chômage (SGB III) a expiré, le revenu citoyen (Bürgergeld) peut être versé.

Ont droit à des allocations de chômage (SGB III) :

- Les employés qui sont au chômage, (cela s'applique également à vous, si vous n'avez pas d'emploi ou si vous travaillez moins de 15 heures par semaine)
- qui sont inscrits comme chômeurs auprès de l'Agence fédérale pour l'emploi - une inscription personnelle est nécessaire, et
- dont le délai d'attente est rempli. Cela signifie que vous devez avoir travaillé pendant au moins 12 mois au cours des 2 années précédant l'inscription dans un emploi pour lequel vous avez payé des cotisations d'assurance chômage. Les mini-employés y ont donc également droit sous certaines conditions (salaire minimum de 520,01 € par mois).
- Les chômeurs n'ayant pas encore atteint l'âge de 65 ans Conditions d'octroi des allocations de chômage (SGB III) :

- Vous avez droit à des allocations de chômage et vous êtes inscrit comme chômeur
- Vous utilisez toutes les possibilités pour mettre fin à votre chômage
- Ils sont à la disposition de l'Agence pour l'emploi dans ses efforts de placement. C'est-à-dire que vous êtes prêt à exercer une activité raisonnable.

Dossier de candidature : www.arbeitsagentur.de/arbeitslos-arbeit-finden/downloads-arbeitslos-arbeit-finden

Documents requis : Veuillez contacter votre agence locale pour l'emploi afin de savoir quels documents vous devez présenter lors de votre candidature



Jobcenter : Le revenu citoyen et bien plus encore

Si votre revenu ne suffit pas pour vivre, vous pouvez bénéficier de l'aide du Jobcenter de la région de Hanovre.

Le Jobcenter dispose également de nombreuses offres pour les parents. Le Jobcenter peut, par exemple, vous aider à trouver un emploi ou une formation, même si vous avez des enfants. Dans les cas complexes comme les problèmes familiaux ou les dettes, le Jobcenter peut également vous accorder des prestations.

Le Jobcenter assure également votre subsistance. Pour ce faire, il peut vous accorder le revenu citoyen. Il couvre les frais des besoins quotidiens et le loyer. Si vous êtes enceinte ou parent isolé(e), vous avez droit à des aides supplémentaires. Le Jobcenter accorde également une aide supplémentaire pour vos enfants, par exemple, pour les repas à l'école et au jardin d'enfant (Kita), pour les cours particuliers ou le club de sport.

Vous pouvez déposer votre dossier de demande du revenu citoyen (Bürgergeld) en ligne. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.jobcenter-region-hannover.de/antrag. Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter au +49 (0)511 6559-1000.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet : www.jobcenter-region-hannover.de et sur Facebook : JobcenterRegionHannover und auf Instagram: JobcenterH



Leistungen nach dem Asylbewerberleistungsgesetz - Les prestations selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG)

L'AsylbLG régleme entre autres les prestations spéciales pour certaines personnes étrangères qui n'ont pas (encore) accès aux systèmes de prestations selon le deuxième ou le douzième livre du code social (Bürgergeld, SGB XII).

Ont donc droit à des prestations :

- les personnes étrangères engagées dans les procédures d'asile (art.1 al. 1 No. 1 AsylbLG)
- les personnes en possession d'un certificat de tolérance
- les personnes en possession de certains permis de séjour (mentionnés dans la loi)
- les personnes obligées de quitter le pays par décision exécutoire
- les conjoints, partenaires ou enfants mineurs des bénéficiaires susmentionnés.
- les personnes étrangères qui présentent une demande ultérieure ou une demande confirmative en vertu de la loi sur l'asile (art. 71 et art. 71a).

Une autre condition préalable est notamment le besoin matériel, c'est-à-dire le fait de ne pas disposer de revenus et de biens suffisants.

L'attribution à l'AsylBLG ou à d'autres lois sur les prestations n'est pas toujours facile. Il est donc conseillé de clarifier la question avec l'autorité chargée des prestations, laquelle peut à son tour consulter le service des étrangers :

Au moment de la première admission, c'est

- le conseil régional responsable de votre établissement de soins primaires

Pendant l'hébergement temporaire/à domicile

- si vous vivez dans un quartier de la ville : l'administration municipale
- sinon : l'autorité responsable du lieu de résidence (généralement le bureau d'aide sociale)

L'AsylBLG régit notamment les prestations suivantes :

- l'allocation aux opportunités d'emploi ou aux mesures d'intégration
- la fourniture de base des besoins nécessaires pour la nourriture, le logement, le chauffage, les vêtements et les soins de santé
- les prestations en cas de maladie aiguë, de grossesse et de naissance
- les services prévus dans le paquet éducation et participation

Le droit aux prestations prend généralement fin

- en quittant le pays, ou
- à la fin du mois au cours duquel l'obligation de prestation cesse de s'appliquer.





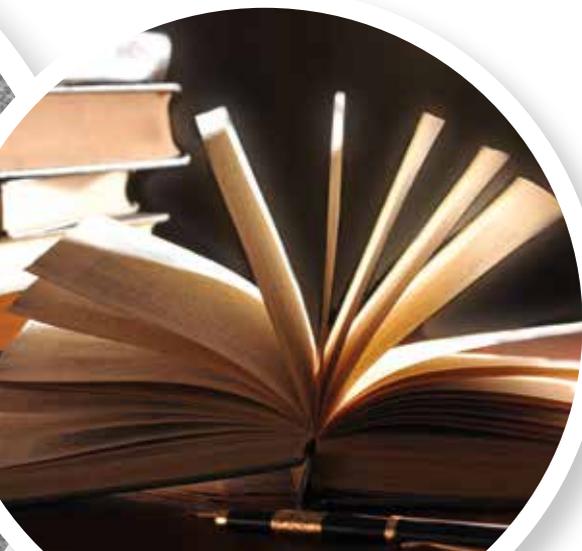
B BAFÖG

Une bonne éducation est la base de la réussite professionnelle. Cependant, toute formation implique également des charges financières. Une formation qualifiée ne doit pas échouer par manque de ressources financières. L'objectif du BAFöG est donc de donner à tous les jeunes la possibilité de suivre une formation correspondant à leurs capacités et à leurs intérêts, quelle que soit leur situation sociale et économique.

Le BAFöG est disponible non seulement pour les études universitaires, mais aussi pour la fréquentation d'autres établissements d'enseignement secondaire. Les prestations du BAFöG sont disponibles sur la base d'une demande écrite.

Vous trouverez ici tous les formulaires contenant des informations générales :

<https://www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php>



Berufsausbildungsbeihilfe - Allocation de formation professionnelle (BAB)

L'allocation de formation professionnelle (BAB) est accordée pendant la formation professionnelle et pendant une mesure de formation professionnelle préparatoire qui entraîne les étudiants à l'obtention ultérieure d'un certificat de fin d'études secondaires inférieures ou équivalent. Les stagiaires reçoivent une allocation de formation professionnelle s'ils ne vivent pas avec leurs parents pendant leur formation professionnelle. L'aide à la formation professionnelle est fournie sur demande. La demande doit être faite auprès de l'agence pour l'emploi dans le district duquel il vit ou est considéré comme ayant sa résidence habituelle. Si la demande d'allocation de formation professionnelle est introduite après le début de la formation professionnelle ou de la préparation professionnelle, elle sera versée rétroactivement, au plus tard à partir du début du mois au cours duquel l'allocation a été demandée.

Dossier de candidature : Le formulaire de demande n'est pas disponible sur Internet. Le stagiaire doit déposer la demande sur place.

Documents requis :

- Carte d'identité
- Contrat d'apprentissage estampillé
- Contrat de location
- Justificatif de l'existence de frères et sœurs (par exemple, un certificat de naissance)
- Justificatif des revenus des parents

Si vous souhaitez vérifier rapidement et facilement à l'avance si vous êtes susceptible d'avoir droit à une allocation de formation professionnelle et, dans l'affirmative, à quel montant, vous pouvez utiliser le calculateur BAB sur Internet à l'adresse www.babrechner.arbeitsagentur.de : <http://babrechner.arbeitsagentur.de/>



Befreiung von der Rundfunkgebühr - Exemption de la redevance audio-visuelle

Depuis le 1er janvier 2013, une cotisation est due par appartement. Cela signifie : Une personne paie la redevance audiovisuelle pour l'appartement partagé - indépendamment du nombre de personnes qui y vivent et du nombre de radios disponibles.

Pour des raisons financières ou de santé, il est possible d'être exempté de l'obligation de payer la redevance ou d'en demander une réduction. Veuillez n'envoyer que les justificatifs énumérés. Veuillez n'envoyer AUCUN document concernant l'allocation de logement, l'allocation de chômage I, l'allocation de soins infirmiers selon les degrés de soins infirmiers I, II ou III de l'assurance maladie légale (SGB XI), etc. lors de votre demande. Les preuves de revenus, les relevés bancaires ou le contrat de location ne sont pas non plus nécessaires.

Dossier de candidature : www.rundfunkbeitrag.de

**Pour prouver que vous remplissez les conditions requises pour
Si vous remplissez les conditions d'exemption ou de réduction,
vous pouvez**

- produire le certificat original de l'autorité qui accorde la prestation (par exemple le « certificat à présenter à l'autorité », le « certificat à présenter au service des contributions de l'ARD, la ZDF et Deutschlandradio ») sur le bénéfice de la prestation sociale ou sur l'octroi de la mention « RF » en original ou
- une décision récente sur l'octroi de la prestation sociale, sous la forme d'une copie certifiée conforme ou de l'original, ou
- le laissez-passer de la personne gravement handicapée (recto et verso) en tant que copie certifiée conforme, ou bien l'original, ou
- un certificat médical spécialisé récent ou un certificat officiel original de surdité.

Documents requis :

- Certificat actuel de réception d'une aide à la subsistance selon le SGB XII ou la LPP
- Notification de l'autorisation de bénéficier de prestations sociales ou du revenu citoyen
- Décision/certificat actuel du BAföG de l'autorité concernant la perception de prestations
- Attestation en cours de validité de l'autorité chargée de la perception de l'allocation de formation professionnelle (BAB)

Beistandschaft - Conseil consultatif

Dans le cadre d'une assistance, il incombe au bureau d'aide sociale à la jeunesse d'établir la paternité d'un enfant mineur et/ou de faire valoir ses droits à une pension alimentaire.

Si une détermination extrajudiciaire de la paternité ou l'affirmation extrajudiciaire des créances alimentaires n'est pas possible, le Bureau d'aide sociale à la jeunesse se chargera de la représentation de l'enfant contre l'autre parent également dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Chaque parent qui a la garde exclusive d'un enfant mineur peut mettre en place l'assistance au bureau d'aide à la jeunesse responsable de son lieu de résidence. Si les deux parents ont conjointement le droit de garde de l'enfant, la tutelle ne peut être établie que par le parent qui a la garde de l'enfant, c'est-à-dire celui avec lequel l'enfant vit ou qui s'occupe principalement de l'enfant. Une déclaration écrite du parent au Bureau d'aide sociale à la jeunesse est suffisante pour l'établissement et la cessation de la tutelle.

L'aide prend fin automatiquement si le parent ne remplit plus les conditions légales du § 1713 BGB, si l'enfant devient majeur ou s'il déménage son domicile à l'étranger. Les conditions légales de l'assistance sont régies par les §§ 1712 et suivants du BGB (code civil allemand).

Documents requis : Veuillez prendre rendez-vous avec le bureau d'aide sociale à la jeunesse responsable de votre lieu de résidence et vous renseigner sur les documents que vous devez apporter avec vous pour mettre en place l'assistance

Bildungs- und Teilhabepaket - Paquet sur l'éducation et la participation

L'éducation et la participation à la vie de la communauté sont essentielles pour parvenir à l'égalité des chances. Les services d'éducation et de participation soutiennent les jeunes issus de familles à faibles revenus afin qu'ils puissent utiliser de la même manière l'école, la garderie et les activités de loisirs. Des subventions sont disponibles dans les domaines suivants :

- Excursions et sorties avec l'école, la crèche et la garderie
- Déjeuner à l'école, à la crèche et à la garderie
- Fournitures scolaires
- Transport scolaire
- Soutien à l'apprentissage
- Contributions pour les cours, les clubs et les activités de loisirs



Les jeunes ont droit à ces prestations si eux-mêmes, ou leur famille, bénéficient de l'une des prestations suivantes:

- Revenu citoyen
- Aide sociale (SGB XII)
- Allocation de logement et allocation pour enfant à charge (art. 6b BKGG)
- Prestations pour les demandeurs d'asile (art. 2 ou 3 AsylBLG)

Toute personne qui ne bénéficie d'aucune des prestations susmentionnées, mais qui ne peut pas couvrir elle-même les coûts de l'éducation et de la participation, a la possibilité de faire réviser son droit individuel aux prestations d'éducation et de participation.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer ici :

Région d'Hanovre - Département des affaires sociales
Services d'éducation et de participation -50.11-
Hildesheimer Straße 20 • 30169 Hannover
Téléphone : 0511 616-26364
E-mail : BuT@region-hannover.de
Internet : www.hannover.de/BuT

Dossier de candidature : www.hannover.de/BuT

Documents requis :

Avis actuel du revenu citoyen, SGB XII, BKGG ou AsylBLG





E Elterngeld - Allocation parentale

Les mères et les pères ont droit à l'allocation parentale dans les conditions suivantes :

- Ils s'occupent de leur enfant ou l'éduquent même après la naissance.
- Ils ne sont pas employés plus de 30 heures par semaine.
- Ils vivent avec leur enfant dans un même foyer.
- Ils ont leur domicile ou leur résidence habituelle en Allemagne.

Dossier de candidature : www.ms.niedersachsen.de > Thèmes > Famille > Allocation parentale

Documents requis :

- Demande d'allocation parentale signée par les deux parents (Exception : lorsque l'un des parents a la garde exclusive)
- Certificat de naissance original de l'enfant
- Attestation de la caisse d'assurance maladie pour l'allocation de maternité
- Attestation de l'employeur concernant le supplément à l'allocation de maternité après l'accouchement
- Déclaration de revenus ou certificats de salaire et de traitement

ElterngeldPlus - Allocation parentale plus

Elle est avantageuse pour les mères et les pères qui souhaitent travailler, à temps partiel par la suite, tout en percevant l'allocation parentale. Avec les mois d'allocation parentale plus, ils peuvent utiliser deux fois plus longtemps le soutien fourni par l'allocation parentale pendant leur activité à temps partiel.

La prime de partenariat est destinée à aider les parents à maîtriser ensemble la vie professionnelle et familiale. Elle permet de réduire l'emploi à plein temps afin de mieux s'occuper des enfants. En même temps, vous pouvez travailler tellement que votre famille est économiquement sûre. (Emploi de plus de la moitié d'un emploi). Le montant de l'allocation parentale dans un mois de prime de partenariat est calculé de la même manière que dans un mois d'allocation parentale plus.

Les parents isolés peuvent, par exemple, être présents plus longtemps pour leur enfant, à savoir au-delà du 14e mois de la vie de l'enfant, s'ils ont un emploi à temps partiel avec des revenus et des mois d'allocation parentale plus, et peuvent suivre leur enfant dans son travail. Il est possible de combiner l'allocation parentale plus et l'allocation parentale. Les parents disposent au total de 14 mois d'allocation parentale sous la forme précédente, qu'ils peuvent diviser de manière flexible en mois d'allocation parentale plus. Par exemple, une mère peut recevoir neuf mois pleins d'allocation parentale et ensuite 6 mois d'allocation parentale plus. Après le 14e mois de vie de l'enfant, seule l'allocation parentale plus pourra être perçue.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer ici :

Les personnes de contact pour l'allocation parentale plus



G Grundsicherung - Revenu minimum

La disposition de base en matière de vieillesse et en cas de réduction de la capacité de gain conformément au livre XII (douzième livre) du Code social remplace l'aide à la subsistance si l'on ne peut plus s'attendre à ce que la difficulté matérielle d'une personne soit surmontée par la poursuite d'une activité lucrative pour des raisons d'âge ou si cela est définitivement impossible pour des raisons de santé.

Ont droit à une prestation de base lors de la vieillesse et en cas de réduction de la capacité de gain

- Les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite et
- les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans et sont en incapacité permanente et totale de travail, sauf si elles ne sont pas en mesure d'assurer leur subsistance nécessaire par leurs propres ressources et moyens, notamment par leurs revenus et leur patrimoine.

En règle générale, il y a réduction totale de la capacité de gain si la capacité de travail est réduite en raison d'une maladie ou d'un handicap. Cette réduction doit être si importante que la personne est incapable de travailler au moins trois heures par jour dans les conditions normales du marché du travail général pendant une période imprévisible.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer ici :

Une demande d'examen doit être présentée à l'autorité responsable des questions d'assistance sociale de votre lieu de résidence.



K Kindergeld - Allocations familiales

En principe, tous les enfants ont droit à des allocations familiales à partir du mois de leur naissance jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Les allocations familiales peuvent également continuer à être versées après l'âge de 18 ans sous certaines conditions.

Vous percevez des allocations familiales pour tous les enfants mineurs dont vous vous occupez régulièrement et qui vivent dans votre foyer. Cela inclut également les beaux-enfants, les petits-enfants ou les enfants placés en famille d'accueil. Pour avoir droit aux allocations familiales, vous devez vivre en Allemagne, dans un autre pays de l'UE, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse.

Les allocations familiales sont versées mensuellement à la personne qui y a droit par l'intermédiaire des caisses d'assurance familiale.

Depuis 2018, la loi a été modifiée de sorte qu'à l'avenir, les allocations familiales ne seront versées rétroactivement que pour les six derniers mois précédant le mois de la demande.

À l'avenir, le Bureau central fédéral des impôts (Bundeszentralamt für Steuern - BZSt) devra transmettre sans délai les données aux caisses familiales s'il apprend qu'un enfant pour lequel des allocations familiales sont versées a déménagé à l'étranger ou a été officiellement radié par le bureau d'enregistrement. Afin de vérifier la légalité d'un nouveau versement d'allocations familiales, le BZSt transmet les données visées à l'art. 139 b, al. 3, n° 1, 3, 5, 8 et 14 du code fiscal allemand (AO) à la caisse familiale compétente.



Dossier de candidature :

<https://www.arbeitsagentur.de/familie-und-kinder/downloads-familie-und-kinder>

Documents requis :

Marié(e) :

- Certificat de naissance de la clinique
- Carte d'identité
- Certificats de naissance des parents
- Certificat de mariage ou copie certifiée conforme du registre de la famille

Célibataire :

- Carte d'identité
- Certificat de naissance de la mère
- Reconnaissance de la paternité, le cas échéant

Pour plus d'informations, veuillez cliquer ici :

www.arbeitsagentur.de > Fiches d'informations et formulaires > Famille et enfants



K Kindergeldzuschlag - Supplément aux allocations familiales

Les parents isolés et les couples de parents ont droit à un supplément pour enfant pour leurs enfants non mariés de moins de 25 ans vivant dans leur ménage si :

- des allocations familiales sont perçues pour ces enfants
- le revenu mensuel des parents atteint la limite du revenu minimum
- les revenus et le patrimoine à prendre en compte ne dépassent pas le plafond de revenu et les besoins de la famille sont couverts par le versement d'un supplément pour enfant et ne donnent donc pas droit du revenu citoyen / l'aide au revenu
- le supplément aux allocations familiales est calculé dans des conditions similaires à celles du revenu citoyen

Dossier de candidature : www.arbeitsagentur.de>Fiches d'informations et formulaires>Famille et enfants

Vous trouverez de plus amples informations ici : <https://www.arbeitsagentur.de/familie-und-kinder/downloads-familie-und-kinder>

Documents requis :

Vous avez besoin des preuves suivantes :

- Contrat de location / preuve d'une charge pour un logement, preuve de subventions pour le logement (par exemple, loyer ou allocation de charges, dans les cas plus anciens, allocation de propriété)
- Justificatifs de revenus provenant de revenus soumis à l'assurance obligatoire / emploi marginal / indépendant
- Justificatifs de revenus provenant de revenus soumis à l'assurance obligatoire / emploi marginal / indépendant
- Justificatifs des coûts de l'emploi (dépenses liées au revenu)

sont les employé(e)s des bureaux d'allocations parentales.
Kostenübernahme des Elternbeitrags für Tagesbetreuung - Absorption des coûts de la contribution parentale pour la garde d'enfants

Si les frais de garde d'enfants ou les frais de garde de jour ne peuvent pas être payés par les parents, ces frais ou contributions seront pris en charge par les services d'aide à la jeunesse.

Les demandes de prise en charge des contributions parentales peuvent être obtenues auprès des garderies respectives. Vous devez les présenter au bureau des services familiaux ou au bureau d'aide à la jeunesse de votre municipalité de résidence.

Veillez vous renseigner sur place sur les éventuelles modifications des cotisations parentales actuelles et sur les documents que vous devez présenter lors de votre demande.

M Mutterschaftsgeld der gesetzlichen Krankenkasse - L'indemnité de maternité de la l'assurance maladie obligatoire

L'allocation de maternité est versée par les caisses d'assurance maladie légales pendant les périodes de protection avant et après l'accouchement (normalement 6 semaines avant l'accouchement et 8 semaines après l'accouchement, en cas de naissance prématurée ou multiple 12 semaines après l'accouchement) et pour le jour de l'accouchement. L'allocation de maternité peut être demandée au plus tôt sept semaines avant la date présumée de l'accouchement, car le certificat médical correspondant peut être délivré au plus tôt une semaine avant le début de la période de protection.

L'allocation de maternité versée par les caisses d'assurance maladie légales n'est versée qu'aux femmes qui, volontairement ou obligatoirement, sont couvertes par l'assurance maladie légale et ont droit à des indemnités de maladie. Les assurés volontaires qui exercent une activité indépendante à plein temps ne disposent d'un droit à l'allocation de maternité que s'ils ont déclaré à leur caisse d'assurance maladie qu'ils avaient droit à l'allocation de maladie (déclaration de choix).

Mutterschaftsgeld des Bundesversicherungsamtes - Allocation de maternité de l'Office fédéral des assurances

Les femmes salariées qui ne sont pas elles-mêmes affiliées à une caisse d'assurance maladie légale (par exemple, les femmes qui sont assurées à titre privé ou qui sont membres de la famille d'une caisse d'assurance maladie légale) reçoivent des prestations de maternité d'un montant maximum de 210 euros. L'Office fédéral des assurances sociales (Bureau de l'allocation de maternité) est chargé de cette tâche.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer ici :

Bundesversicherungsamt - Mutterschaftsgeldstelle -

Friedrich-Ebert-Allee 38 · 53113 Bonn

Assistance téléphonique : 0228 619-1888

Lun - Ven 9h00 à 12h00 et Jeu 13h00 à 15h00

Fax : 0228 619-1877





<http://www.bundesversicherungsamt.de/mutterschaftsgeld.html>

Unterhaltsvorschuss - Avance sur pension alimentaire

L'avance sur la pension alimentaire est un service fourni par le Bureau d'aide à la jeunesse et sert à atténuer la perte totale de la pension alimentaire pour les enfants mineurs. La prestation sert à garantir la pension alimentaire qu'un parent qui est obligé de la payer ne la paie pas pour son enfant ou n'est pas en mesure de le faire. Dans ce cas, le bureau compétent effectuera d'abord un paiement anticipé. La créance alimentaire de l'enfant est alors généralement transférée à l'État à hauteur de l'avance d'aliments versée. Dans ce cas, l'État fera en sorte que le parent débiteur d'aliments rembourse les prestations en espèces versées.

Procédure :

Les avances sur pension alimentaire sont une prestation de l'État que reçoit un enfant si :

- il a sa résidence ou son domicile habituel en Allemagne,
- il vit avec un parent isolé,
- il ne reçoit pas de l'autre parent une pension alimentaire au moins égale à la pension alimentaire minimale correspondante.

Le montant de l'avance sur pension alimentaire est basé sur les montants minimums de pension alimentaire déterminés pour la tranche d'âge concernée, déduction faite de la première allocation pour enfant à charge.



S Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès du bureau d'aide à la jeunesse de votre municipalité de résidence :

Documents requis : Le parent isolé doit se présenter personnellement au bureau d'aide sociale à la jeunesse responsable de son lieu de résidence et déposer une demande écrite.

Les documents suivants sont nécessaires pour la demande :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité avec certificat d'enregistrement, si les enfants en disposent également
- Permis de séjour
- Acte de naissance de l'enfant
- Reconnaissance en paternité
- Justificatif de la classe d'impôt sur les salaires
- Jugement de divorce, le cas échéant
- Confirmation de l'inscription
- Avis d'approbation du Jobcenter, le cas échéant
- Notification des prestations d'orphelin, le cas échéant
- Titre d'entretien

W demande si les deux parents vivent dans la région d'Hanovre (ville d'Hanovre et municipalités environnantes) et sont inscrits à leur lieu de résidence principal, ou si un seul parent vit ici et est inscrit à son lieu de résidence principal, ou si vous fréquentez un collège, un lycée professionnel ou une école du soir dans la région d'Hanovre.

Exceptions : Le bureau du BAföG où vous avez votre résidence permanente traitera la demande,

- si vous êtes ou avez été marié, ou
- si les parents sont décédés, ou
- si la garde n'a pas été confiée aux parents avant que l'enfant ait atteint sa majorité, ou
- si les parents vivent dans des endroits différents (en dehors de la région d'Hanovre).

Schüler-BAföG in der Region Hannover - BAföG pour les élèves de la région d'Hanovre

Le droit des élèves au BAföG dépend non seulement du type d'école qu'ils fréquentent, mais aussi - selon le type d'école - d'autres facteurs. Par exemple, dans certains types d'écoles, l'octroi se fait de manière différenciée, selon que la fréquentation de l'école exige ou non une formation complète. Le fait que les élèves vivent ou non chez leurs parents ou qu'une école correspondante soit accessible depuis le domicile des parents peut également être décisif pour la possibilité d'une aide.

La région d'Hanovre est responsable du traitement d'une

Wohngeld - Allocation de logement

Les ménages à faibles revenus devraient bénéficier d'allocations de logement pour les aider à financer leurs frais de logement et éviter de devoir recourir à des prestations sociales plus étendues.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès du bureau d'aide au logement de votre collectivité locale :

Documents requis :

- Carte d'identité / passeport / pour les citoyens étrangers passeport avec permis de séjour en cours de validité
- Attestation de déclaration de résidence
- Certificat du propriétaire / contrat de location / lettre de changement de loyer / relevé des frais de service / reçus de loyer
- Revenus des capitaux (intérêts, etc.)
- Toutes les preuves de revenus de toutes les personnes vivant dans le ménage
- Contrat de travail / contrat de formation / paie / Attestation de revenus
- Décision BAFöG
- Notification des prestations par l'agence pour l'emploi
- Avis de pension
- Justificatifs de l'indemnité de maladie
- Justificatifs de l'indemnité transitoire
- Justificatifs de pension alimentaire
- Revenus de la location et d'affermage
- Certificat de fréquentation scolaire ou universitaire
- Laissez-passer pour personne gravement handicapée, avis d'évaluation du Bureau des pensions
- Justificatif d'allocation de soins
- en cas de divorce, le jugement de divorce si le demandeur a la garde

Grands magasins sociaux

Les grands magasins sociaux sont des grands magasins où l'on propose principalement des biens d'occasion et/ou des dons. Ils sont destinés à offrir une possibilité d'achat abordable de biens de consommation, de biens ménagers et de textiles.

Le personnel est généralement composé de chômeurs de longue durée, car il fait souvent partie du concept du grand magasin social pour favoriser leur réinsertion dans la vie active. Outre les activités de vente, des services tels que la liquidation de ménages ou le transport de marchandises sont également proposés.

Les biens proposés (gros meubles, petits meubles, articles ménagers, vêtements, livres, jouets pour enfants) sont pour la plupart des biens d'occasion bien conservés.

Vous trouverez ici les coordonnées d'un grand magasin social de proximité :

<https://www.hannover.de/Leben-in-der-Region-Hannover/Soziales/Sozialleistungen-weitere-Hilfen/Sozialkaufhaeuser-und-Gebrauchtbörse-für-Stadt-und-Region-Hannover>

Dans certaines communautés, il existe également des magasins de vêtements et des conseils qui apportent un soutien. Des informations sur ces services sont disponibles auprès des conseils municipaux respectifs.



Fondations

Fondation Famille dans le besoin

La fondation soutient principalement les familles nombreuses avec au moins trois enfants ayant droit à des allocations familiales, les parents isolés et les femmes enceintes qui ont leur première résidence ou leur domicile habituel en Basse-Saxe. Cependant, veuillez d'abord contacter un centre de conseil de la famille ou votre bureau local de la jeunesse, de la santé ou de l'aide sociale. Ces bureaux vous aideront, soutiendront votre demande et la transmettront à la Fondation pour traitement.

Vous trouverez de plus amples informations ici :

https://soziales.niedersachsen.de/startseite/kinder_

jugend_amp_familie/kinder_und_familie/stiftung_familie_in_not/stiftung-familie-in-not-108654.html

Bureau de la Fondation Mère et enfant

Si vous êtes enceinte et que vous avez besoin d'une aide financière, veuillez contacter un centre de conseil en matière de grossesse en temps utile avant l'accouchement. Vous pouvez ensuite demander une aide à partir des fonds de la Fondation fédérale "Mère et enfant - Protection de la vie à naître", qui en Basse-Saxe sont alloués de manière centralisée par la Fondation Famille en détresse. Cette aide est destinée, par exemple, à l'achat de vêtements de maternité, d'équipement pour bébés, à l'aménagement de la chambre d'un enfant ou à un changement de domicile.

La demande doit être envoyée par les centres de conseil au bureau de la fondation :

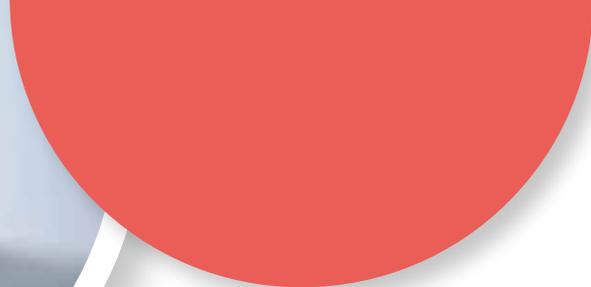
Bureau de la fondation

Postfach 203 · 30002 Hannover

Fondations et rabais des municipalités

La capitale régionale d'Hanovre





Le **aktivpass**

Dans la ville d'Hanovre, le **aktivpass** existe depuis 2009 et permet aux personnes à faibles revenus de participer à la vie sociale. Avec le **aktivpass**, de nombreuses institutions hanovriennes offrent des réductions, par exemple sur les billets d'entrée et/ou les frais de participation/cours dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Le **aktivpass** est accessible à toutes les personnes vivant dans la région de la ville d'Hanovre qui bénéficient de l'une des prestations suivantes :

- revenu citoyen ou prestation de sécurité sociale (en tant que personne à charge) de l'Agence pour l'emploi de la région d'Hanovre
- aide à la subsistance ou à la sécurité de base (aide sociale) du département des affaires sociales (ou des personnes âgées) de la capitale régionale
- allocation de logement du département des affaires sociales de la capitale régionale
- d'autres aides sociales actuelles (par exemple, aide à l'intégration, aide aux soins infirmiers) du département

des affaires sociales de la capitale régionale Hanovre

- en tant que demandeur ou demandeuse d'asile, les prestations au titre de la Direction de l'Action Sociale de la capitale régionale
- aide supplémentaire à la subsistance dans le cadre du service d'aide aux victimes de la guerre fourni par la région d'Hanovre

Vous pouvez découvrir quelles institutions spécifiques accordent des réductions et obtenir de plus amples informations sur le **aktivpass** sur le site www.Hannover-Aktiv-Pass.de.

La capitale régionale d'Hanovre

Le **aktivpass**

Département des affaires sociales de la ville d'Hanovre
Hamburger Allee 25 · 30161 Hannover
Tél. : 0511 168-40925
HannoverAktivPass@hannover-stadt.de

Ville de Barsinghausen

Fondation des citoyens de Barsinghausen

Marktstraße 33 30890 Barsinghausen
Tél. : 0152-56240515
info@barsinghaeuser-buergerstiftung.de
www.barsinghaeuser-buergerstiftung.de

Ville de Hemmingen

Fondation des citoyens d'Hemmingen – Les voisins aident leurs voisins

Le projet Neighbours help neighbours de la Fondation

citoyenne d'Hemmingen a pour but de soutenir les personnes qui ont besoin d'une aide financière urgente. Le projet poursuit des objectifs caritatifs dans le but de fournir une aide rapide et non bureaucratique dans des cas individuels afin d'éviter des difficultés financières particulières.

Mail : info@buergerstiftung-hemmingen.de
www.nhn-hemmingen.de

HemmingenAktivPass

Un P€šš pour des réductions sur les bains, l'école de musique, l'école, les offres d'aide à la jeunesse, la bibliothèque, les manifestations municipales, les clubs de sport individuels et le magasin de vêtements local.

Demande de l'Δ◄◄i◄P€šš :

Ville de Hemmingen, services sociaux

Rathausplatz 1, 30966 Hemmingen

Tél. : 0511 4103-259, -286

E-mail : rudolf.hoffmann@stadthemmingen.de

www.stadthemmingen.de

Ville d'Isernhagen

Fondation citoyenne d'Isernhagen

Dorfstraße 26c · 30916 Isernhagen · Tél. : 05139 9589565

Tél. : 03222 1616070 · info@buergerstiftung-isernhagen.de

www.buergerstiftung-isernhagen.de

Ville de Langenhagen

Les Langenhagener pour les Langenhagener

Demande auprès de :

Service des Affaires sociales 50 · Ville Langenhagen

Département 50.03 Conseil social

Schützenstraße 2 · 30853 Langenhagen

Tél. : 0511 7307-9329



Prestation		SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocation parentale et allocation parentale plus
Ville de							
Barsinghausen	<p>Ville de Barsinghausen Hôtel de ville II Deisterplatz 2 30890 Barsinghausen</p> <p>Mme Heyerhorst Téléphone : 05105 774-2357 Téléfax : 05105 774-92357 info@stadt-barsinghausen.de ou heide.heyerhorst@stadt-barsinghausen.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Barsinghausen Adresse pour les visites Deisterplatz 2 Barsinghausen Adresse postale Agence pour l'emploi de Barsinghausen 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 05105 525377</p>	<p>Jobcenter de Barsinghausen Berliner Straße 11 30890 Barsinghausen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/barsinghausen</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des prestations parentales Ville de Barsinghausen Hôtel de ville II Deisterplatz 2 30890 Barsinghausen Mme Plackner Tél. : 05105 774-2361 Mme Döring Tél. : 05105 774-2373 Elterngeld@stadt-barsinghausen.de</p>	
Burgdorf	<p>Ville de Burgdorf 50 - service social Spittaplatz 4 31303 Burgdorf Tél. : 05136 898-0 Fax : 05136 898-212 sozialamt@burgdorf.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Burgdorf Adresse pour les visites Wundramweg 7 Burgdorf Adresse postale Agence pour l'emploi de Burgdorf 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 555500 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 555520 (employeur)* Fax : 05136 8997358</p>	<p>Jobcenter de Burgdorf Wundramweg 7 31303 Burgdorf www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/burgdorf</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des prestations parentales Ville de Burgdorf Hôtel de ville Rolandstraße 13 31303 Burgdorf Sabine Brunkhorst Tél. : 05136 898-190 Marta Nolting Tél. : 05136 898-261 Nadine Robel Tél. : 05136 898-249 elterngeld@burgdorf.de</p>	
Burgwedel	<p>Ville de Burgwedel Fuhrberger Straße 4 30938 Burgwedel Tél. : 05139 8973-514 Fax : 05131 8973 - 491 Email : Sozialhilfe@Burgwedel.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Burgwedel Adresse pour les visites Ehlbeek 2 30938 Burgwedel Adresse postale Agence pour l'emploi d'Hanovre 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4555500 (employé)* Tél. : 0800 4555520 (employeur)* Fax : 05139 9570-2581</p>	<p>Jobcenter de Burgwedel Rathausplatz 3 30938 Burgwedel www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/burgwedel</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des prestations parentales Ville de Burgwedel Fuhrberger Straße 4 30938 Burgwedel Tél. : 05139 8973-530 Elterngeld@burgwedel.de</p>	

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe - Brème Site de Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 455530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 455533* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brème Site de Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 455530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 455533* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Office de l'enfance et de la jeunesse de Barsinghausen Hôtel de ville II Deisterplatz 2 30890 Barsinghausen Sophia Shah Tél. : 05105 7742454 sophia.shah@stadtbarsinghausen.de Angela Mähler Tél. : 05105 7742008 angela.maehler@stadt-barsinghausen.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Barsinghausen Deisterplatz 2 30890 Barsinghausen Hôtel de ville II Mme Dahle Tél. : 05105 774-2280 Mme Kramer Tél. : 05105 774-2319 Fax : 05105/ 774-92319 wohngeld@stadtbarsinghausen.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616 -21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Barsinghausen Service social Hôtel de ville II Deisterplatz 2 30890 Barsinghausen Mme Heyerhorst Tél. : 05105 774-2357 Fax : 05105 774 -9-2357 heide.heyerhorst@stadtbarsinghausen.de info@stadtbarsinghausen.de
Fonds familial Basse-Saxe - Brème 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 455530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08.00-18.00 Tél. : 0800 455533* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brème 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 455533* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Burgdorf Hôtel de ville Rolandstraße 13 31303 Burgdorf Mme Wichert Tél. : 05136 898-345 Fax : 05136 898-312 wichert@burgdorf.de Familien-Kinder@burgdorf.de	Ville de Burgdorf Hôtel de ville I Rolandstr. 13 31303 Burgdorf Mme Bercht A-J Tél. : 05136 898-346 Fax : 05136 898-312 bercht@burgdorf.de Monsieur Schulz K-Z Tél. : 05136 898-339 Fax : 05136 898-312 h.schulz@burgdorf.de	Ville de Burgdorf 50 - service social Spittaplatz 4 31303 Burgdorf Tél. : 05136 898-0 Fax : 05136 898-4350 sozialamt@burgdorf.de	Ville de Burgdorf Hôtel de ville I Rolandstr. 13 31303 Burgdorf Mme Szramka A-F (heures de travail : mar-ven. : 8h00-14h00 jeu. : 8h00-12h00 14h00-18h00) Tél. : 05136 898-338 Fax : 05136 898-312 beistand@burgdorf.de ou szramka@burgdorf.de Mme Heske G-Z Tél. : 05136 898-318 Fax : 05136 898-312 beistand@burgdorf.de ou heske@Burgdorf.de	Service social Hôtel de ville III Spittalplatz 4 Tél. : 05136- 898- 247
Fonds familial Basse-Saxe - Brème 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brème 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Bureau des services à la famille et à l'enfance de Burgwedel Großburgwedel Fuhrberger Straße 4 30938 Burgwedel Tél. : 05139 8973550 Familienbuero@Burgwedel.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616 - 22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Burgwedel Fuhrberger Straße 4 30938 Burgwedel Tél. : 05139 8973-520/-519 Fax : 05139 8973-491 Wohngeld@burgwedel.de	Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Burgwedel Fuhrberger Straße 4 30938 Burgwedel Tél. : 05139 8973-513 Fax : 05131 8973 - 491 Email : Asylleistungen@Burgwedel.de

Prestation		SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Ville de							
Garbsen	Ville de Garbsen Assistance sociale générale -32.1- FB 32 Services sociaux, personnes âgées Rathausplatz 1 30823 Garbsen Tél. : 05131 707-280 Fax : 05131 707-277 soziale.dienste@garbsen.de	Agence pour l'emploi de Garbsen Adresse pour les visites Rathausplatz 8 30823 Garbsen Adresse postale Agence pour l'emploi d'Hanovre 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 05131 4998-277	Jobcenter de Garbsen Rathausplatz 12 30823 Garbsen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/garbsen	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Ville de Garbsen Département 32 - Services sociaux et personnes âgées Div 32.2 - Autres questions sociales Rathausplatz 1 30823 Garbsen Tél. : 05131 707- 279/-278/-298 Fax : 05131 707- 277 elterngeld@garbsen.de	
	Fachdienst Soziales Stadt Gehrden Kirchstr. 1-3 30989 Gehrden rathaus@gehrden.de Tél. : 051086404-0 Fax : 05108-6404-499	Agence pour l'emploi de Barsinghausen Adresse pour les visites Deisterplatz 2 30890 Barsinghausen Adresse postale Agence pour l'emploi d'Hanovre 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4555500 (employé)* Tél. : 0800 4555520 (employeur)* Fax : 05105 5253-77	Jobcenter de Ronnenberg Saturnstraße 8 30952 Ronnenberg www.jobcenterregion-hannover.de/standorte/ronnenberg	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Bureau des prestations parentales Ville de Gehrden Kirchstraße 1-3 30989 Gehrden info@gehrden.de Mme Suckow suckow@gehrden.de Tél. : 05108- 6404- 433	
Gehrden							

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe-Brême Site de Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe-Brême Site de Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Garbsen Rathausplatz 1 30823 Garbsen Tél. : 05131 707-307 Fax : 05131 707- 310 wiebke.winter@garbsen.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Garbsen Département 32 -- Services sociaux et personnes âgées Division 32.2 - Autres questions sociales Rathausplatz 1 30823 Garbsen Tél. : 05131 707-295/-288/-248/-294 Fax : 05131 707- 277 wohngeld@garbsen.de	Région d'Hanovre conseils, placement en famille d'accueil, tutelles Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Garbsen Département 32 -- Services sociaux et personnes âgées Division 32.1 - Aide sociale générale Rathausplatz 1 30823 Garbsen Tél. : 05131 707- 280 Fax : 05131 707- 277 soziale.dienste@garbsen.de
Fonds familial Basse-Saxe-Brême Site de Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe-Brême Site de Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	La famille et Bureau des services à l'enfance de Gehrden Kirchstraße 1-3 30989 Gehrden Tél. : 05108 6404- 420 Fax : 05108 6404 -99420 familienservicebuero@gehrden.de	Région de Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Gehrden Administration de la ville Hôtel de ville Pièce 2.30 Kirchstraße 1-3 30989 Gehrden Mme Behnsen Tél. : 05108 6404 -432 Fax : 05108 6404 -99432 behnsen@gehrden.de Mme Limburg Tél. : 05108 6404-436 Fax : 05108 6404-99436 Limburg@gehrden.de	Région d'Hanovre conseils, placement en famille d'accueil, tutelles Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Gehrden Administration municipale Hôtel de ville Pièce 2.25 // 2ème étage Kirchstraße 1-3 30989 Gehrden Mme Lehmann Tél. : 05108 6404-431 Fax : 05108 6404-99431 lehmann@gehrden.de

Prestation	SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Ville de	<p>Capitale régionale d'Hanovre Hamburger Allee 25 30161 Hannover Tél. : 0511 168-42472 Fax : 0511 168-44103 50service@hannover-stadt.de</p>	<p>Agence pour l'emploi d'Hanovre Adresse pour les visites Brühlstr. 4 Hannover Adresse postale Agence pour l'emploi d'Hanovre 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 0511 9191702 Pour Postleitzahl 30669 Agentur für Arbeit Langenhagen Adresse pour les visites Straßburger Platz 25 Langenhagen Adresse postale Agence pour l'emploi de Langenhagen 30689 Hannover</p>	<p>Jobcenter de Freundallee Le Jobcenter dispose de huit succursales dans la capitale du Land de Hanovre Vous trouverez votre site de rattachement ici : www.jobcenter-region-hannover.de/standorte</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des allocations parentales de la capitale régionale d'Hanovre Département Jeunesse et Famille Ihmeplatz 5 Entrée Spinnereistraße 30449 Hannover Tél. : 0511 16846262 elterngeld@Hannover-stadt.de</p>
Hanovre						

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
<p>Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00</p>	<p>Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00</p>	<p>Capitale régionale d'Hanovre Département Jeunesse et Famille Protection économique de la jeunesse Ihmeplatz 5 30449 Hannover Entrée : Spinnereistr. 3 Tél. : 0511 168-49900 Fax : 0511 168-40005 51.06@hannover-stadt.de</p>	<p>Capitale régionale d'Hanovre Département Jeunesse et Famille – Avance sur pension alimentaire Ihmeplatz 5 30449 Hannover Tél. : 0511 168-42786 Fax : 0511 168-40628 unterhaltsvorschuss@Hannover-Stadt.de www.hannover.de/unterhaltsrecht-lhh > Avance sur pension alimentaire</p>	<p>Capitale régionale d'Hanovre Hamburger Allee 25 30161 Hannover Tél. : 0511 168-2001 Fax : 0511 168-46364 50.3@hannover-stadt.de www.hannover.de/wohngeld-lhh</p>	<p>Capitale régionale d'Hanovre Défense des intérêts Département Jeunesse et Famille 30449 Hannover Tél. : 0511 168-42786 Fax : 0511 168-46763 51.1@Hannover-stadt.de www.hannover.de/unterhaltsrecht-lhh</p>	<p>Capitale régionale d'Hanovre Département des affaires sociales Hamburger Allee 25 30161 Hannover Interlocutrices et interlocuteurs comme pour la SGBXII Tél. : 0511 168-42472 Fax : 0511 168-44328 50.1@hannover-stadt.de</p>

Prestation	SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Hemmingen	<p>Ville de Hemmingen Département des services sociaux Rathausplatz 1 30966 Hemmingen Tél. : 0511 4103163 soziales@stadthemmingen.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Laatzen Adresse pour les visites Würzburger Str. 8 A Laatzen Adresse postale Agence pour l'emploi de Laatzen 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 0511 820764277</p>	<p>Jobcenter de Laatzen Senefelderstr. 15 30880 Laatzen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/laatzen</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Ville de Hemmingen Département des services sociaux Rathausplatz 1 30966 Hemmingen Tél. : 0511 4103274 soziales@stadthemmingen.de</p>
Isernhagen	<p>Ville d'Isernhagen Bureau des Affaires administratives et sociales d'Altwanbüchen Bothfelder Straße 33 30916 Isernhagen Tél. : 0511 6153-2510 Fax : 0511 6153-4800 soziales@isernhagen.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Burgwedel Adresse pour les visites Ehlbeek 2 Burgwedel Adresse postale agence pour l'emploi Burgwedel 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4555500 (employé)* Tél. : 0800 4555520 (employeur)* Fax : 05139 9570258</p>	<p>Jobcenter de Burgwedel Rathausplatz 3 30938 Burgwedel www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/burgwedel</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des prestations parentales Commune d'Isernhagen Bothfelder Straße 33 30916 Isernhagen Tél. : 0511 6153- 2512/-2513/-2516 Fax : 0511 6153-4800</p>
Laatzen	<p>Ville de Laatzen Soziale Sicherung (Sécurité sociale) Marktplatz 13 30880 Laatzen Tél. : 0511 8205 5011/5012 Fax : 0511 82055097 TeamSozialeSicherheit@laatzen.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Laatzen Adresse pour les visites Würzburger Str. 8 A Laatzen Adresse postale Agence pour l'emploi de Laatzen 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 0511 820764277</p>	<p>Jobcenter de Laatzen Senefelderstr. 15 30880 Laatzen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/laatzen</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des prestations parentales Ville de Laatzen Marktplatz 13 30880 Laatzen Tél. : 0511 8205 -5125/-5126 eltern geld@laatzen.de</p>

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Bureau des services familiaux la ville d'Hemmingen Göttinger Str. 63 30966 Hemmingen Tél. : 05101 584112 christina.walter@stadthemmingen.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Hemmingen Département des services sociaux Rathausplatz 1 30966 Hemmingen Tél. : 0511 4103274 soziales@stadthemmingen.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Hemmingen Département des services sociaux Rathausplatz 1 30966 Hemmingen Tél. : 0511 4103-260 Fax : 0511 4103-130 soziales@stadthemmingen.de
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de versement) tous les jours de 00h00 à 24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de versement) tous les jours de 00h00 à 24h00	Ville d'Isernhagen Bothfelder Straße 23 30916 Isernhagen Tél. : 0511 6153 -4022/-4021/-4027 Fax : 0511 6153-4800	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville d'Isernhagen Bothfelder Straße 33 30916 Isernhagen Tél. : 0511 6153 -2513/-2514 Fax : 0511 6153-4800	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville d'Isernhagen Bothfelder Str. 33 30916 Isernhagen Tél. : 0511 6153-2511/-2518 Fax : 0511 61534800
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Laatzen Verwaltung der Kindertageseinrichtungen (Administration des institutions de garderie d'enfants de jour) Marktplatz 134 30880 Laatzen Garderies d'enfants de jour Mme Barein Tél. : 0511 82055301 Kindertagespflege (crèche) Mme Szanwald Tél. : 0511 82055405	Ville de Laatzen, protection de l'enfance et de la jeunesse Marktplatz 13 30880 Laatzen Tél. : 0511 8205 5115/5126 unterhaltsvorschuss@laatzen.de	Ville de Laatzen Marktplatz 13 30880 Laatzen Tél. : 0511 8205 5046 /-5047 Fax : 0511 82505097 Wohngeld@laatzen.de	Ville de Laatzen, protection de l'enfance et de la jeunesse Marktplatz 13 30880 Laatzen Mme Sandra Möller Tél. : 0511 8205-5130 Mme Regina Wenzlawski Tél. : 0511 8205-5131 beistandschaften@laatzen.de	Ville de Laatzen Soziale Sicherung (Sécurité sociale) Marktplatz 13 30880 Laatzen Tél. : 0511 8205-5025/-5027 Fax : 0511 82055097

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Département Jugendamt Schützenstr. 2 Administration, aide économique et crèches 30853 Langenhagen Tél. : 0511 7307-9749 Fax : 0511 7307-9738 Kita@langenhagen.de	Département Jugendamt Marktplatz 1 30853 Langenhagen unterhaltsvorschuss@langenhagen.de Fax : 0511 7307 -9130 Tél. : 0511 7307 -0	Ville de Langenhagen Département de la protection sociale et l'allocation de logement Marktplatz 1 30853 Langenhagen Tél. : 0511 7307 -0/-9302/ -9303/ -9306 und -9331	Ville de Langenhagen 51 - Jeunesse, famille et affaires sociales Marktplatz 1 30853 Langenhagen beistandschaften@langenhagen.de Fax : 0511 7307-9130 Mme Kästler Conseils A - F Tél. : 0511 7307-9841 M. Pothmann Conseils G - Ko Tél. : 0511 7307-9837 Mme Isgandar Conseils Kr - Ro Tél. : 0511 7307-9838 Mme Reitzig Conseils Ru - Z Tél. : 0511 7307-9836	Service 50 - Affaires sociales Ville de Langenhagen Division II Département de la protection sociale et l'allocation de logement Schützenstraße 2 30853 Langenhagen Tél. : 0511 7307-0 Fax : 0511 7307-9491 Mme Schuricht Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG A-BOQ + P-PN Tél. : 0511 7307-9313 Mme Grude Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG BOR - GAR + PO-PZ Tél. : 0511 7307-9334 Mme Niemeyer-Parnitzke Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG GAS - H + Q - REB Tél. : 0511 7307-9345 Mme Stelzig-Uckert Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG I - K + REC - RIN Tél. : 0511 7307-9324 Mme Fündler Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG L - NAT + NAU - O Tél. : 0511 7307-9312 N.N. Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG NAU - ROS Tél. : 0511 7307-9311 M.Soltys Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG ROT - S + RIO - ROS Tél. : 0511 7307-9336 Mme Nagel Aide aux frais de subsistance Soutien de base AsylbLG L - NAT + NAU - OAsylbLG T - Z Tél. : 0511 7307-9325

Prestation	SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
<p data-bbox="60 113 143 143">Ville de</p> <p data-bbox="87 740 119 816" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Lehrte</p>	<p data-bbox="167 158 303 189">Ville de Lehrte</p> <p data-bbox="167 189 375 309">Département des affaires sociales Gartenstr. 5 soziales@lehrte.de Fax : 05132 505-3299</p> <p data-bbox="167 325 263 355">Mme Azmi</p> <p data-bbox="167 355 351 385">Tél. : 05132 505 -3277</p> <p data-bbox="167 400 367 430">Monsieur Schoppmeier</p> <p data-bbox="167 430 343 461">Tél. : 05132 505-3278</p> <p data-bbox="167 476 279 506">Mme Schulz</p> <p data-bbox="167 506 343 536">Tél. : 05132 505-3274</p> <p data-bbox="167 551 311 582">Mme Bauersfeld</p> <p data-bbox="167 582 343 612">Tél. : 05132 505-3281</p> <p data-bbox="167 627 311 657">Mme Kieselbach</p> <p data-bbox="167 657 343 687">Tél. : 05132 505-3275</p> <p data-bbox="167 703 263 733">Mme Bross</p> <p data-bbox="167 733 343 763">Tél. : 05132 505-3279</p> <p data-bbox="167 778 375 839">Aide aux soins en établissements Aide aux soins ambulante</p> <p data-bbox="167 854 303 884">Monsieur Rothe</p> <p data-bbox="167 884 343 914">Tél. : 05132 505-3283</p> <p data-bbox="167 929 279 960">Mme Grethe</p> <p data-bbox="167 960 335 990">Tél. : 05132 505-328</p>	<p data-bbox="399 158 598 219">Agence pour l'emploi de Lehrte</p> <p data-bbox="399 219 614 249">Adresse pour les visites</p> <p data-bbox="399 249 558 294">Burgdorfer Str. 10a Lehrte</p> <p data-bbox="399 294 542 325">Adresse postale</p> <p data-bbox="399 325 606 385">Agence pour l'emploi de Lehrte 30689 Hannover</p> <p data-bbox="399 385 518 415">Coordonnées</p> <p data-bbox="399 415 582 461">Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)*</p> <p data-bbox="399 461 582 506">Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)*</p> <p data-bbox="399 506 590 536">Fax : 05132 50643443</p>	<p data-bbox="630 158 837 189">Jobcenter de Lehrte</p> <p data-bbox="630 189 837 309">Burgdorfer Straße 10a 31275 Lehrte www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/lehrte</p>	<p data-bbox="861 158 1077 219">www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p data-bbox="1093 158 1244 219">www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p data-bbox="1324 158 1540 219">Département des enfants et de la jeunesse</p> <p data-bbox="1324 219 1468 249">Monsieur Goihl</p> <p data-bbox="1324 249 1516 279">Tél. : 05132 505-3211</p> <p data-bbox="1324 279 1516 309">Fax : 05132 505-3219</p> <p data-bbox="1324 309 1516 340">elterngeld@lehrte.de</p> <p data-bbox="1324 355 1508 385">Monsieur Grimmelt</p> <p data-bbox="1324 385 1516 415">Tél. : 05132 505-3212</p> <p data-bbox="1324 415 1516 446">elterngeld@lehrte.de</p>

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe - Brême 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de versement) tous les jours de 00h00 à 24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de versement) tous les jours de 00h00 à 24h00	Ville de Lehrte Département de prise en charge des enfants Rathausplatz 2 Fax : 05132 505-3269 kita-verwaltung@lehrte.de Centre-ville : Monsieur Gusky Tél. : 05132 505-3259 Madame Ehlen Tél. : 05132 505-3257 Localités : Monsieur Buchholz Tél. : 05132 505-3258 Monsieur Neumann Tél. : 05132 505-3260	Ville de Lehrte Département des enfants et de la jeunesse Rathausplatz 2 Mme Grabowsk Tél. : 05132 505-3213 unterhaltsvorschuss@lehrte.de Mme Spelsberg Tél. : 05132 505-3214 unterhaltsvorschuss@lehrte.de Mme Deutsch-Kettelhöhn Tél. : 05132 505-3215 unterhaltsvorschuss@lehrte.de Mme Bachem Tél. : 05132 505-3216 unterhaltsvorschuss@lehrte.de	Ville de Lehrte Département des affaires sociales Gartenstr. 5 soziales@lehrte.de Fax : 05132 505-3299 Mme Ehlers Tél. : 05132 505-3271 Monsieur Rattey-Klinke Tél. : 05132 505-3272 Mme Schustereit Tél. : 05132 505-3273	Ville de Lehrte Département des enfants et de la jeunesse Rathausplatz 2 Mme Pichl Tél. : 05132 505-3208 Fax : 05132 505-3219 beistandschaft@lehrte.de	Ville de Lehrte Département des affaires sociales Gartenstr. 5 soziales@lehrte.de Fax : 05132 505-3299 Mme Azmi Tél. : 05132 505 -3277 Monsieur Schoppmeier Tél. : 05132 505-3278 Mme Schulz Tél. : 05132 505-3274

Prestation		SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Ville de	Neustadt	Ville de Neustadt a. Rbge. Département des services sociaux Adresse postale Nienburger Str. 31 31535 Neustadt a. Rbge. Bâtiment de services : Theresenstr.4 Tél. : 05032/ 84-262 Fax : 05032/84-334 sozialhilfe@neustadt-a-rbge.de	Agence pour l'emploi Neustadt am Rübenberge Adresse pour les visites Ernst-Abbe-Ring 23 Neustadt Adresse postale Agence pour l'emploi Neustadt am Rübenberge 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 05032 9800166	Jobcenter de Neustadt Ernst-Abbe-Ring 23 31535 Neustadt www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/neustadt	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Ville de Neustadt a. Rbge. Theresenstraße 4 31535 Neustadt a. Rbge. Mail : elterngeld@neustadt-a-rbge.de Tél. : 05032 84 -0 / -242 / -244 / -225 / -260 Fax : 05032 84-334
		Domaine des affaires sociales Rathausplatz 1, 30982 Pattensen; Adresse postale : Postfach 101063, 30975 Pattensen Mme Beier mbeier@pattensen.de Tél. : 05101-1001-8330 Birgit Exner exner@pattensen.de, 05101-1001-8331 Sven Schünemann, schuenemann@pattensen.de, 05101-1001-8332	Agence pour l'emploi de Laatzen Adresse pour les visites Würzburger Str. 8 A Laatzen Adresse postale Agence pour l'emploi de Laatzen 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 0511 820764277	Jobcenter de Laatzen Senefelderstr. 15 30880 Laatzen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/laatzen	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Bureau des prestations parentales Ville de Laatzen Rathausplatz 1 30982 Pattensen Nicole Karnath karnath@pattensen.de Tél. : 05101 1001-337 Fax : 05101 1001-8337
Pattensen							

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Neustadt a. Rbge. Service spécialisé pour les enfants et les familles Theresenstr. 4 31535 Neustadt a. Rbge. Tél. : 05032 84-304	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Neustadt a. Rbge. Theresenstraße 4 31535 Neustadt a. Rbge. Tél. : 05032 84 -0 / -242 / -244 / -225 / -260 Fax : 05032 84-334 Wohngeld@neustadt-a-rbge.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Neustadt a. Rbge. Département des services sociaux Adresse postale : Nienburger Str. 31 31535 Neustadt a. Rbge. Bâtiment de services : Theresenstr. 4 Tél. : 05032 84-295 Fax : 05032 84-334 asyl@neustadt-a-rbge.de
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Pattensen Rathausplatz 1 30982 Pattensen Mme Kowalzik kowalzik@pattensen.de Tél. : 05101 1001-363 Fax : 05101 1001-8363	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Pattensen Rathausplatz 1 30982 Pattensen Mme Dettmer dettmer@pattensen.de Tél. : 05101 1001-335 Fax : 05101 1001-8335	Région d'Hanovre conseils, placement en famille d'accueil, tutelles Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Domaine des affaires sociales Rathausplatz 1, 30982 Pattensen Mme Beier mbeier@pattensen.de Tél. : 05101-1001-8330 Birgit Exner exner@pattensen.de, 05101-1001-8331 Sven Schünemann, schuenemann@pattensen.de, 05101-1001-8332 Anja Klocke klocke@pattensen.de Tél. : 051010 1001 -339

Prestation	SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Ville de						
Ronneberg	<p>Adresse pour les visites Hansastr. 38 Bâtiment de services : Rathaus 2 30952 Ronnenberg</p> <p>Adresse postale Ville de Ronnenberg Service social Hansastr. 38 30952 Ronnenberg</p> <p>Coordonnées Tél. : 0511/ 4600-0 Fax. : 0511/ 4600-202 soziales@ronnenberg.de</p>	<p>Agence pour l'emploi d'Hanovre Adresse pour les visites Brühlstr. 4 Hannover</p> <p>Adresse postale Agence pour l'emploi d'Hanovre 30689 Hannover</p> <p>Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 0511 9191702</p>	<p>Jobcenter de Ronnenberg Saturnstr. 8 30952 Ronnenberg http://www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/ronnenberg</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>	<p>Bureau des prestations parentales Ville de Ronnenberg Hansastr. 38 30952 Ronnenberg Tél. : 0511 4600-0 soziales@ronnenberg.de</p>
	Seelze	<p>Ville de Seelze Département 22.2 - Équipe des prestations sociales 22.21 - Prestations subsistancielles : Rathausplatz 1 30926 Seelze</p> <p>Sevda Ediz D, P, Sd-Sz, X Tél. : 05137 828-308 Sevda.Ediz@stadt-seelze.de</p> <p>Lorin Bektas E, F, R, Sa-Sc, Z Tél. : 05137 828-305 Lorin.Bektas@stadt-seelze.de</p> <p>Nicole Masannek B, J,L,Y Tél. : 05137 828-318 Nicole.Masannek@stadt.seelze.de</p> <p>Elke Reckemeier M, O, W Tél. : 05137 828-304 sElke.Reckemeier@stadt-seelze.de</p> <p>Sonja Turetzek G, H, Q Tél. : 05137 828-149 Sonja.Turetzek@stadt-seelze.de</p> <p>Lisa Bockelmann AI, K, U, V Tél. : 05137 828-334 Lisa.Bockelmann@stadt-seelze.de</p> <p>Christin Larsen A (sans AI), I, N, T Tél. : 05137 828-363 Christin.Larsen@stadt-seelze.de</p> <p>Sina Stucke C Tél. : 05137 828-346 Sina.Stucke@stadt-seelze.de</p>	<p>Agence pour l'emploi d'Hanovre Adresse pour les visites Brühlstr. 4 Hannover</p> <p>Adresse postale Agence pour l'emploi d'Hanovre 30689 Hannover</p> <p>Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 0511 9191702</p>	<p>Jobcenter de Seelze Schillerstraße 13 30926 Seelze www.jobcenter-regionhannover.de/standorte/seelze</p>	<p>www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php</p>	<p>www.babrechner.arbeitsagentur.de</p>

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Ronnenberg Département 2, Éducation, Jeunesse et Affaires sociales Service de garde d'enfants Hansastraße 38 30952 Ronnenberg kita-gebuehren@ronnenberg.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Ronnenberg Hansastraße 38 30952 Ronnenberg Tél. : 0511 4600-0 Soziales@ronnenberg.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Ronnenberg Services sociaux Hansastr. 38 30952 Ronnenberg Tél. : 0511 4600-0 Mail : soziales@ronnenberg.de
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Ville de Seelze protection économique de la jeunesse Rathausplatz 1 30926 Seelze Tél. 05137 828218, Monsieur Schellenberg Eugen.Schellenberg@stadt-seelze.de.	Région de Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Seelze Dép. 22.2 – Prestations sociales Rathausplatz 1 30926 Seelze Yesim Demirkutlu A-F, Y Tél. : 05137 828-319 Yesim.Demirkutlu@stadt-seelze.de Marina Rajovic G-K, W Tél. : 05137 828-234 Marina.Rajovic@stadt-seelze.de Claudia Bartz L-Q, Z Tél. : 05137 828-326 Claudia.Bartz@stadt-seelze.de Raffaele Vitiello R-V, X Tél. : 05137 828-319 Raffaele.Vitiello@stadt-seelze.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Seelze Dép. 22.2 – Prestations sociales Rathausplatz 1 30926 Seelze Sevda Ediz D, P, Sd-Sz, X Tél. : 05137 828-308 Sevda.Ediz@stadt-seelze.de Lorin Bektas E, F, R, Sa-Sc, Z Tél. : 05137 828-305 Lorin.Bektas@stadtseelze.de Nicole Masannek B, J,I,Y Tél. : 05137 828-318 Nicole.Masannek@stadt.seelze.de Elke Reckemeier M, O, W Tél. : 05137 828-304 Elke.Reckemeier@stadt-seelze.de Sonja Turetzek G, H, Q Tél. : 05137 828-149 Sonja.Turetzek@stadt-seelze.de Lisa Bockelmann AI, K, U, V Tél. : 05137 828-334 Lisa.Bockelmann@stadt-seelze.de Christin Larsen A (sans AI), I, N, T Tél. : 05137 828-363 Christin.Larsen@stadt-seelze.de Sina Stucke C Tél. : 05137 828-346 Sina.Stucke@stadt-seelze.de

Prestation	SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Ville de Sehnde	Ville de Sehnde Département des services sociaux Nordstr. 21 31319 Sehnde Simone Schisanowski Tél. : 05138 707-233 2.1Leitung@sehnde.de	Agence pour l'emploi de Lehrte Adresse pour les visites Burgdorfer Str. 10a Lehrte Adresse postale Agence pour l'emploi de Lehrte 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20	Jobcenter de Lehrte Burgdorfer Straße 10A 31275 Lehrte www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/lehrte	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Ville de Sehnde Nordstraße 21 31319 Sehnde Carmen Barhus Tél. : 05138 707-229 carmen.barhus@sehnde.de
Springe	Ville de Springe Hôtel de ville Auf dem Burghof 1, 31832 Springe Prestations de base pour la vieillesse et en cas de capacité de gain réduite A – D Tél. : 05041 73-212 Fax : 05041 73-9212 E – J Tél. : 05041 73-217 Fax : 05041 73-9217 K – M Tél. : 05041 73-210 Fax : 05041 73-9210 N – R Tél. : 05041 73-274 Fax : 05041 73-9274 S – Z Tél. : 05041 73-216 Fax : 05041 73-9216	Agence pour l'emploi de Springe Adresse pour les visites Fünfhausenstr. 6 Springe Adresse postale Agence pour l'emploi de Springe 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 05041 943177	Jobcenter de Springe Fünfhausenstraße 6 31832 Springe www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/springe	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Bureau des prestations parentales Ville de Springe Auf dem Burghof 1 31832 Springe Tél. : 05041 73-218 soziales@springe.de
Uetze	Commune de Uetze Services sociaux Hôtel de ville Marktstr. 9, 31311 Uetze Prestations de base pour la vieillesse et en cas de capacité de gain réduite Tél. : 05173 970 /-063 /-058 grundsicherung@uetze.de	Agence pour l'emploi de Burgdorf Adresse pour les visites Wundramweg 7 Burgdorf Adresse postale Agence pour l'emploi de Burgdorf 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4555500 (employé)* Tél. : 08004555520 (employeur)* Fax : 05136 8997358	Jobcenter de Burgdorf Wundramweg 7 31303 Burgdorf www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/burgdorf	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	Bureau des prestations parentales Commune de Uetze Marktstraße 9 31311 Uetze Tél. : 05173 970/- 053/-060 Fax. : 05173 970-097 elterngeld@uetze.de

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Fonds familial Basse-Saxe-Brême 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Tél. : 0800 45555-30, 0800 45555-33 (Date des paiements) ** Fax : 05141 961179 Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de	Fonds familial d'Hanovre Brühlstraße 4 30169 Hannover Tél. : 0800 45555-30 Lun, Di, Jeu, Ven 08h00-12h30 familienkasse-hannover@arbeitsagentur.de	Ville de Sehnde Département de garde des enfants et du travail avec la jeunesse Nordstraße 21 31319 Sehnde Gabriele Goroncy-Salié Tél. : 05138 707-238 gabriele.goroncy-salie@sehnde.de	Région d'Hanovre Service Avance sur pension alimentaire Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Sehde Département des affaires sociales Rathaus, Zimmer 101 Nordstraße 21 31319 Sehnde Mme Anette Asche Tél. 05138 707232 anette.asche@sehnde.de	Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222, Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Sehde Département des services sociaux Nordstr. 21 31319 Sehnde Simone Schisanowski Tél. : 05138 707-233 2.1.Leitung@sehnde.de
Allocations familiales et Supplément aux allocations familiales : Fonds familial de Hildesheim Bahnhofsallee 15 31134 Hildesheim Familienkasse-Niedersachsen-Bremen @arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08.00-18.00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Allocations familiales et Supplément aux allocations familiales : Fonds familial de Hildesheim Bahnhofsallee 15 31134 Hildesheim Familienkasse-Niedersachsen-Bremen @arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08.00-18.00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Bureau familial de Springe Site : Weiße Schule Schulstraße 1 31832 Springe familienbuero@springe.de Tél. : 05041 73 /-355 /-352	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Springe Hôtel de ville Auf dem Burghof 1 31832 Springe Allocation de logement A-M Pièce 34 Tél. : 05041 73 -234 Fax : 05041 73 -9234 Allocation de logement N-Z Pièce 35 Tél. : 05041 73-235 Fax : 05041 73-9235 soziales@springe.de	Région d'Hanovre conseils, placement en famille d'accueil, tutelles Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Mme Leimbach Tél. : 05041 73 -276 M .Wiedenbeck Tél. : 05041 73-286
Fonds familial Basse-Saxe - Brême 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4555530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4555533* (Dates de paiement) tous les jours de 00h00 à 24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4555530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08.00-18.00 Tél. : 0800 4555533* (Dates de paiement) tous les jours de 00h00 à 24h00	Commune de Uetze Marktstraße 9 31311 Uetze Tél. : 05173 970-00 familienbuero@uetze.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Allocation de logement Commune de Uetze Marktstr. 9 31311 Uetze Tél. : 05173 970-062 wohngeld@uetze.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Commune de Uetze Services sociaux Hôtel de ville Marktstr. 9 31311 Uetze Loi sur les prestations aux demandeurs d'asile Tél. : 05173 970061 E-Mail : asyl@uetze.de

Prestation		SGB XII	SGB III	Revenu citoyen	Bafög	BAB	Allocations parentales et allocations parentales plus
Ville de							
Wedemark	<p>Équipe des affaires sociales Hôtel de ville, Pièce E.09 + E.25a A-F Tél. : 05130 581-238</p> <p>G- M, O Tél. : 05130 581-326</p> <p>N, P-Z Tél. : 05130 581-208 Sozialhilfe @Wedemark.de</p>	<p>Agence pour l'emploi de Burgwedel Adresse pour les visites Ehlbeek 2 Burgwedel Adresse postale Agence pour l'emploi de Burgwedel 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)*</p>	<p>Jobcenter de Langenhagen Brüsseler Straße 10 30853 Langenhagen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/langenhagen</p>	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	<p>Service social Rathaus, Raum E.27 Fritz-Sennheiser-Platz 1 30900 Wedemark</p> <p>Tél. 05130/581-211 Fax 05130/581-11-211</p> <p>Tél. 05130/581-279 Fax 05130/581-11-279</p> <p>Elterngeld@Wedemark.de</p>	
Wennigsen	<p>Commune de Wennigsen Hauptstraße 1-2 30974 Wennigsen (Deister) Mme K. Meissler Tél. : 05103 7007-76 Fax : 05103 7007-9576 soziales@wennigsen.de</p>	<p>Agence pour l'emploi Barsinghausen Adresse pour les visites Deisterplatz 2 Barsinghausen Adresse postale agence pour l'emploi Barsinghausen 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 05105 525377</p>	<p>Jobcenter de Barsinghausen Berliner Straße 11 30890 Barsinghausen www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/barsinghausen</p>	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	<p>Bureau des prestations parentales Commune de Wennigsen Hauptstraße 1-2 30974 Wennigsen Mme Sprey Tél. : 05103 7007-74 n.sprey@wennigsen.de</p>	
Wunstorf	<p>Wunstorf Hôtel de ville, bâtiment D Salle D323 Südstr. 1 31515 Wunstorf</p> <p>Mme Stoepper (A - E) Tél. 05031 101 -334</p> <p>Monsieur Brand (F - K) Tél. : 05031 101 - 244</p> <p>Monsieur Nikolai (L-Z) Tél. : 05031 101 - 462</p> <p>Email : Soziale. Dienste@Wunstorf.de Fax : 05031 101-282</p>	<p>Agence pour l'emploi de Wunstorf Adresse pour les visites Gerhart-Hauptmann-Str. 12-14 Wunstorf Adresse postale Agence pour l'emploi de Wunstorf 30689 Hannover Coordonnées Tél. : 0800 4 5555 00 (employé)* Tél. : 0800 4 5555 20 (employeur)* Fax : 05031 95006616</p>	<p>Jobcenter de Wunstorf In den Ellern 9 31515 Wunstorf www.jobcenter-region-hannover.de/standorte/wunstorf</p>	www.bafög.de/de/alle-antragsformulare-432.php	www.babrechner.arbeitsagentur.de	<p>Bureau des prestations parentales Ville de Wunstorf Südstraße 1 Pièce D228/D229 31515 Wunstorf Tél. : 05031 101-248/-310 Fax : 05031 101 30 310 Elterngeld@wunstorf.de</p>	

Allocations familiales	Supplément aux allocations familiales	Contribution parentale	UVG (loi sur l'assurance accident)	Allocation de logement	Défense des intérêts	AsylbLG
Familienkasse Niedersachsen-Bremen 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de versement) tous	Fonds familial Basse-Saxe - Brême 29217 Celle Adresse pour les visites Am Wasserturm 31b 29223 Celle Familienkasse-Celle@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de versement) tous	Bureau des services à la famille et à l'enfance de Wedemark Fritz-Sennheiser-Platz 1 30900 Wedemark Tél. : 05130 581293 kinderbetreuung@wedemark.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Service social Rathaus, Raum E.30 Fritz-Sennheiser-Platz 1 30900 Wedemark Tél. 05130/581-257 Fax 05130/581-11-257 Tél. 05130/581-339 Fax 05130/581-11-339 Tél. : 05130 581-463 Wohngeld@Wedemark.de	Région de Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Service social Rathaus, Raum E.36 Fritz-Sennheiser-Platz 1 30900 Wedemark Tél. 05130/581-258 Fax : 05130/581-11-258 Tél. 05130/581-295 Fax : 05130/581-11-295 Asyl@Wedemark.de
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4555530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08.00-18.00 Tél. : 0800 4555533* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4555530* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08.00-18.00 Tél. : 0800 4555533* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	vBureau des services familiaux de Wennigsen Hauptstraße 1-2 30974 Wennigsen Mme Spiwek Tél. : 05103 7007-44 m.spiwek@wennigsen.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Allocation de logement Commune de Wennigsen (Deister) Mme Zurek Tél. : 05103 700751 zurek@wennigsen.de	Région d'Hanovre Service conseils, placement en famille d'accueil, tutelle Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Commune de Wennigsen Hauptstraße 1-2 30974 Wennigsen (Deister) Mme Schubert Tél. : 05103 7007-79 Fax : 05103 7007-9579 s.schubert@wennigsen.de
Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Fonds familial Basse-Saxe - Brême Site d'Hanovre Adresse pour les visites Vahrenwalder Straße 269b 30179 Hannover Fax : 0511 9192000 Familienkasse-Niedersachsen-Bremen@arbeitsagentur.de Tél. : 0800 4 5555 30* (affaires personnelles) du lundi au vendredi 08h00-18h00 Tél. : 0800 4 5555 33* (Dates de paiement) tous les jours 00h00-24h00	Bureau en charge des familles Ville de Wunstorf Götel de ville Bâtiment C Südstr. 1 31515 Wunstorf Pièce C223 Tél. : 05031 101 – 356 Fax : 05031 101 – 439 familienservicebuero@wunstorf.de	Région d'Hanovre Service des avances sur pensions alimentaires Hildesheimer Straße 267 30519 Hannover Tél. : 0511 616-22028 Fax : 0511 616-1124001 uvg@region-hannover.de	Ville de Wustorf Hôtel de ville, bâtiment D Südstraße 1 31515 Wunstorf Tél. : 05031 101 -258/-425/-455 Fax : 05031 101313 wohngeld@wunstorf.de Mme Wagner (A – E) Tél. : 05031 101- 455 Mme Wloka (F – N) Tél. : 05031 101- 425 Mme Brand (M – Z) Tél. : 05031 101- 258	Région d'Hanovre conseils, placement en famille d'accueil, tutelles Hildesheimer Str. 265 30519 Hannover Tél. : 0511 616-21222 Fax : 0511 616-1124113 beistaende@region-hannover.de	Ville de Wustorf Hôtel de ville Bâtiment D Südstr. 1 31515 Wunstorf Pièce D323 Mme Stoepper (A-E) Tél. : 05031 101-334 Monsieur Brand (F-K) Tél. : 05031 101 - 244 Monsieur Nikolai (L-Z) Tél. : 05031 101 – 462 Soziale.Dienste@wunstorf.de Fax : 05031 101-282



Region Hannover



Mentions légales

Le président de région

Région d'Hanovre

Département de la Jeunesse

Centre de coordination Aides précoces – Opportunités précoces

Hildesheimer Str. 18 | 30169 Hannover

Téléphone : 0511 616 21258 | Téléfax : 0511 616 23299

livia.taudien@region-hannover.de

En coopération avec le Bureau de coordination à l'Intégration et le Chargé de mission de la Région de Hanovre pour les personnes handicapées.

Photos

MaFiFo - stock.adobe.com (p.4), Chinnapong - stock.adobe.com (p.5), studio v-zwoelf - stock.adobe.com (p.6) volodyar - stock.adobe.com (p.7 ci-dessous), magele-picture - stock.adobe.com (p.7 ci-dessus), jakkapan - stock.adobe.com (p.8), grafikplusfoto - stock.adobe.com (p.10 unten), Kitty - stock.adobe.com (p.10 ci-dessus), anyaberkut - stock.adobe.com (p.11), amelaxa - stock.adobe.com (p.12), Coloures-Pic - stock.adobe.com (p.13), katyspichal - stock.adobe.com (p.14), PhotographyByMK - stock.adobe.com (p.15), Jenny Sturm - stock.adobe.com (p.16), tinadefortunata (p.19), mhp - stock.adobe.com (p.20), Norman01 - stock.adobe.com (p.21), Illustrations Titre : zolotons - stock.adobe.com, soleilc1 - stock.adobe.com

Mise en page et impression

Région d'Hanovre, équipe du service des médias

imprimé sur du papier 100 % recyclé

Mise à jour

Novembre 2023